

Image not found or type unknown



Contrat de travail non transmis et non signé

Par **mayounet**, le **09/03/2009** à **19:12**

Bonjour, rnJ'ai repris mon travail lundi pour ma municipalité. rnJ'occupe un poste d'adjoint d'animation en cdd successifs depuis 3 ans. rnMon contrat n'arrivant pas ,je téléphone à mon service et on me répond il va arriver et rien. rnCela fait donc une semaine que je travaille sans contrat que me conseillez vous de faire? rnJe ne sais pas si celui ci peut être considéré comme en droit privé comme un cdi au bout de 48 heures de non transmission. rnMerci de me répondre, j'en ai assez de me faire exploiter pour 750 euros par mois et à chaque cdd me demander si je suis au chômage ou pas.